

Les chiffres-clés de la Justice



Octobre 2004



Directeur de la publication
Baudouin Seys

Coordination
Odile Timbart

Réalisation
Annette Jacgert

Maquette
Denis Toussaint

Diffusion
Service central de l'Information et de la Communication

Sous-direction de la Statistique,
des Études et de la Documentation

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement

Les chiffres-clés de la Justice

Octobre 2004

Sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation

247, rue Saint-Honoré - 75 001 Paris

Tél. 01 44 77 66 27

Télécopie : 01 44 77 66 50

ISBN 2-11-095062-9

© Justice 2004

Chiffres

Les chiffres-clés	4
Les moyens	6
Les juridictions	8
L'activité judiciaire	11
La justice civile	12
La justice pénale	16
La justice des mineurs	20
L'administration pénitentiaire	26
La justice administrative	33
L'aide juridictionnelle	34
L'indemnisation en matière de détention provisoire	36
L'indemnisation des victimes d'infractions	36
L'accès au droit	37
Les auxiliaires de la Justice	37

Cartes

Découpage judiciaire de la France	8
Population par cour d'appel	10
Centres éducatifs renforcés, centres de placement immédiat et centres éducatifs fermés	24
Établissements pénitentiaires	26
Cours administratives d'appel et tribunaux administratifs	32

Liste des sigles et abréviations	38
----------------------------------	----

LES CHIFFRES-CLÉS

Budget 2004

5,28 Milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2004

71 390 agents

dont 7 675 magistrats de l'ordre judiciaire

Implantations immobilières en 2004

5 564 396 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire (y compris TOM et collectivités territoriales)

- 1 Cour de cassation
- 35 Cours d'appel
- 2 Tribunaux supérieurs d'appel
- 181 Tribunaux de grande instance (dont 37 à compétence commerciale)
- 5 Tribunaux de première instance (dont 3 à compétence commerciale)
- 151 Tribunaux pour enfants
- 116 Tribunaux des affaires de sécurité sociale
- 476 Tribunaux d'instance et tribunaux de police
- 271 Conseils de prud'hommes
- 6 Tribunaux du travail
- 191 Tribunaux de commerce

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 Conseil d'État
 - 7 Cours administratives d'appel
 - 36 Tribunaux administratifs
-

Activité des juridictions en 2003

■ Justice civile

- 2 331 888 décisions en matière civile et commerciale
 - dont 265 490 référés en matière civile et commerciale
- 154 806 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

- 11 876 733 décisions en matière pénale
 - dont 10 707 472 amendes forfaitaires majorées
- 4 996 642 affaires traitées par les parquets
- 1 386 500 affaires poursuivables
 - dont 984 699 affaires poursuivies
 - ou ayant donné lieu à procédure alternative

Taux de réponse pénale : 72,1 %

Justice pénale (suite)

1 001 970 Condamnations prononcées
 3 174 pour des crimes
411 373 pour des délits
110 506 pour des contraventions de 5^e classe
476 917 pour des contraventions des quatre premières classes

■ Justice des mineurs

▣ Activité des parquets en 2003

165 550 affaires traitées mettant en cause des mineurs
140 520 affaires poursuivables mettant en cause des mineurs
Taux de réponse pénale : 80,3 %

▣ Activité des juges des enfants en 2003

105 309 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi
79 014 mineurs délinquants dont le juge des enfants a été saisi
24 185 familles faisant l'objet d'une tutelle aux prestations sociales

▣ Activité des établissements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

332 établissements du secteur public
1 199 établissements du secteur associatif habilité
156 835 jeunes suivis dans les établissements

Administration pénitentiaire

188 établissements pénitentiaires

49 595 places au 1^{er} juillet 2004
64 813 détenus au 1^{er} juillet 2004
77 832 entrants en prison en 2003
74 303 sortants de prison en 2003

123 492 personnes prises en charge en milieu ouvert au 1^{er} janvier 2004

Aide juridictionnelle en 2003

755 851 admissions à l'aide juridictionnelle

435 412 admissions sur contentieux civils et administratifs

part des affaires avec aide juridictionnelle dans les procédures civiles : 21,2 %

320 439 admissions sur contentieux pénaux

part des affaires avec aide juridictionnelle dans les procédures pénales : 37,3 %

Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer.

LES MOYENS

Le budget de la Justice

Budgets votés	Montants (Mo Euros)		Évolution 2004/2003
	2003	2004	%
Crédits de paiements	5 037,1	5 283,2	+ 4,9
Dépenses ordinaires	4 734,1	4 961,6	+ 4,8
Dépenses en capital	303,0	321,6	+ 6,1
Autorisations de programmes	706,6	1 049,8	+ 48,6
Part du budget de la Justice dans le budget général de l'État	1,84 %	1,86 %	-

Source : LFI de 2003 et 2004

Frais de justice – Aide juridictionnelle

	Montant 2003	Évolution 2003/02
	(Mo Euros)	(%)
Frais de justice *	347,67	+ 17,5
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police	251,52	+ 21,2
(Frais d'expertise, indemnités payées aux huissiers aux jurés, aux témoins, frais postaux)		
Frais de justice civile et commerciale	79,26	+ 7,0
(Enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédures collectives de redressement et de liquidation judiciaires des entreprises en difficulté, frais postaux ...)		
Frais de justice en matière administrative	6,24	+ 12,4
Autres frais de justice	10,65	+ 25,6
Aide juridictionnelle*	270,20	+ 23,0
(Dotation annuelle des CARPA, rétribution des avoués, huissiers, experts, enquêteurs ...)		

* Dépense réelle constatée par l'Agence comptable centrale du Trésor dans son récapitulatif annuel.
Frais de justice et aide juridictionnelle constituent une partie des dépenses ordinaires.

Les effectifs budgétaires

	Effectifs 2004	Variation 2004/2003
Ensemble du ministère	71 390	+ 2 175
Administration centrale et services communs	2 100	+ 72
<i>dont magistrats</i>	241	+ 12
Services judiciaires	28 889	+ 662
<i>Magistrats</i>	7 434	+ 140
<i>fonctionnaires et contractuels</i>	21 455	+ 522
<i>dont greffiers en chef et greffiers</i>	9 855	+ 359
Administration pénitentiaire	29 700	+ 1 110
<i>dont personnel de surveillance</i>	23 065	+ 707
Protection judiciaire de la jeunesse	7 956	+ 203
<i>dont personnel éducatif</i>	4 645	+ 154
<i>(directeurs, chef de service éducatif et éducateurs)</i>		
Conseil d'État, cours administratives d'appel et tribunaux administratifs	2 632	+ 91
<i>dont magistrats</i>	1 104	+ 42
Commission nationale de l'informatique et des libertés	80	+ 4
Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	33	+ 33

Sources : Budget voté de 2004 ; bureau du Budget du ministère de la Justice

Les implantations immobilières en 2004

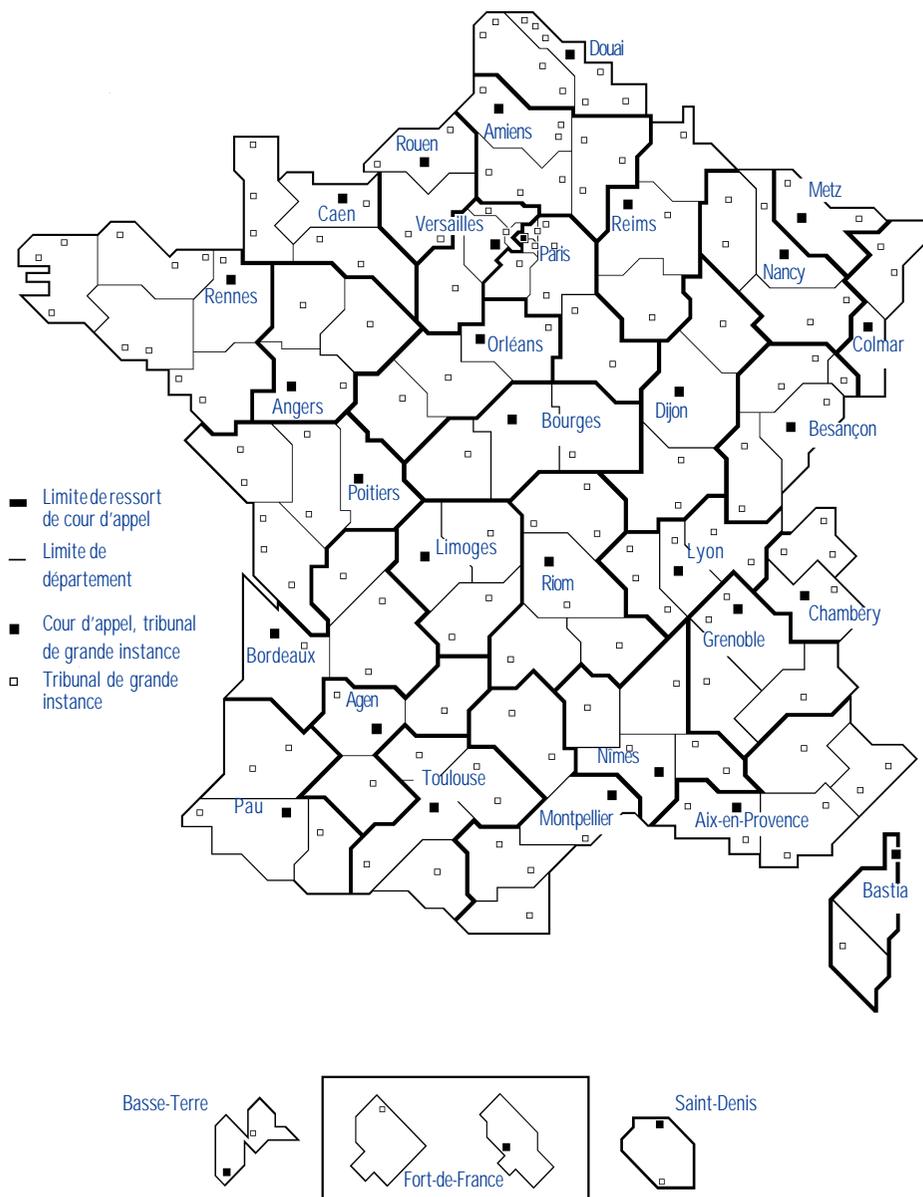
Unité : m² hors œuvre

Ensemble du ministère*	5 564 396
Administration centrale**	64 025
Cours et tribunaux (773 sites)	2 038 761
Services déconcentrés de l'Administration pénitentiaire	3 037 540
<i>dont réception de 4 établissements neufs soit 112 700 m2 supplémentaires</i>	
Services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public uniquement, soit 458 établissements)	424 070
* <i>Locaux en propriété, en location et mis à disposition</i>	
** <i>Dont 15 000 m2 hors Paris pour Casier judiciaire national, centres informatiques et centre de recherche</i>	

Sources : ministère de la Justice, bureau des Affaires administratives et de la programmation
Chiffres extraits des données collectées pour l'analyse simplifiée des dépenses immobilières.
Dernière mise à jour : 15/09/2004

LES JURIDICTIONS

Compétence territoriale des juridictions de l'ordre judiciaire



Nombre de juridictions dans chaque cour d'appel en 2004

Res sort de Cour d'ap pel	Cour d'appel	Trib. sup. d'appel	TGI*	Trib. de 1 ^{re} inst.	TE*	TI et TP*	CPH*	Trib. du travail	TC*	TGlcc, TMC et CM*	TPlc *	TASS*
Francemétropolitaine												
Agen	1		4		3	11	5		5			3
Aix-en-Provence	1		8		8	22	14		16	1		5
Amiens	1		9		6	14	13		9	2		4
Angers	1		4		3	12	5		6			3
Bastia	1		2		2	5	2		3			2
Besançon	1		7		5	13	8		6	2		5
Bordeaux	1		5		5	17	6		8			3
Bourges	1		3		3	12	5		4			3
Caen	1		7		4	16	10		9			3
Chambéry	1		5		3	9	7		1	4		2
Colmar	1		4		4	16	10		-	4		2
Dijon	1		4		4	14	9		7			3
Douai	1		11		10	21	21		10	3		5
Grenoble	1		5		5	12	10		5	2		4
Limoges	1		4		3	10	4		3	1		3
Lyon	1		7		5	12	11		5	2		5
Metz	1		3		3	9	5		-	3		2
Montpellier	1		7		6	17	11		9			4
Nancy	1		6		4	13	9		7			4
Nîmes	1		6		5	14	8		5	2		4
Orléans	1		4		4	10	5		5			3
Paris	1		9		7	53	12		11			7
Pau	1		5		5	12	6		7			4
Poitiers	1		8		5	18	9		7	1		5
Reims	1		4		4	13	7		6			3
Rennes	1		12		10	25	14		11	2		6
Riom	1		7		4	16	8		8			4
Rouen	1		5		4	11	9		7			3
Toulouse	1		6		5	14	7		6			4
Versailles	1		4		4	21	14		5			4
Départements d'outre-mer												
Basse-Terre	1		2		2	4	2			2		1
Fort-de-France	1		2		2	3	2			2		2
St-De nis de la R.	1		2		2	4	2			2		1
Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales												
Nouméa	1			2	1			2		1	1	
Papeete	1			1	1			3		1		
Mamoudzou		1		1	0			1			1	
St-P. et Miquelon		1		1	0		1				1	
TOTAL	35	2	181	5	151	476	271	6	191	37	3	116

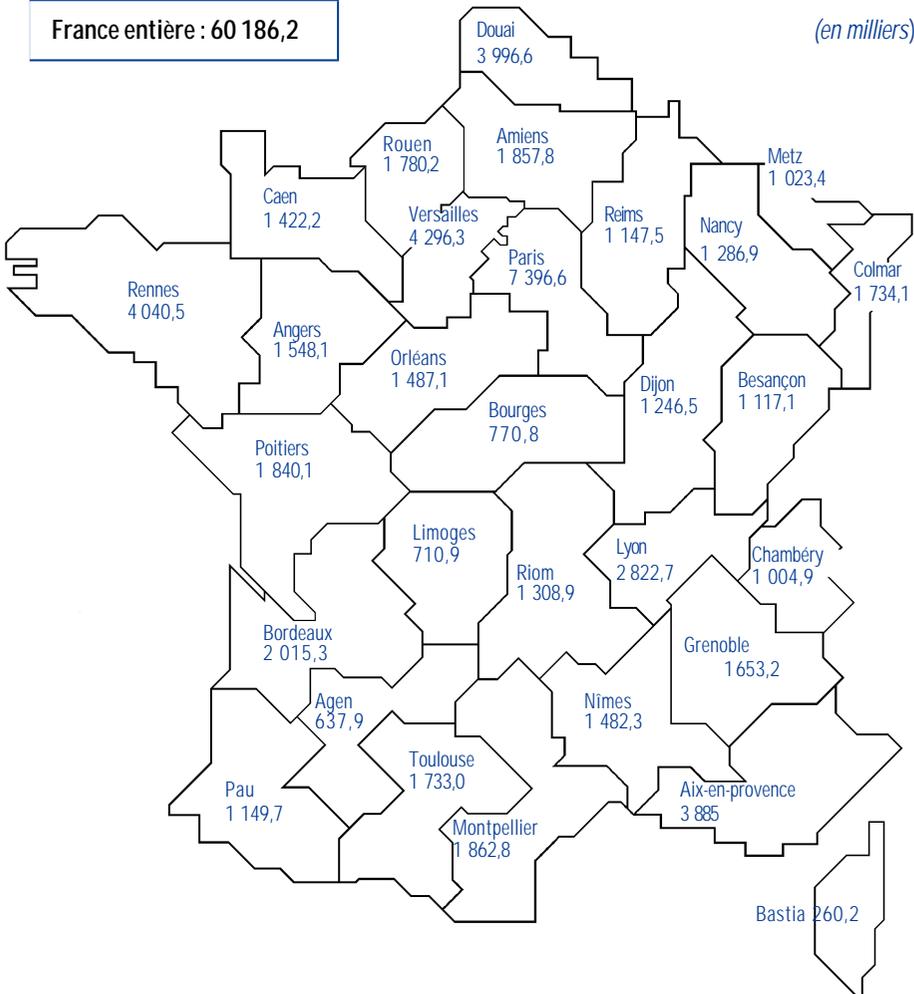
* Voir la liste des sigles en page 38

Source : ministère de la Justice, direction des Services judiciaires, bureau de l'Organisation judiciaire

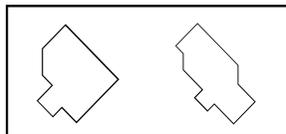
Population par ressort de cour d'appel

France entière : 60 186,2

(en milliers)



Basse-Terre
422,5



Fort-de-France
538,6



Saint-Denis
706,3

Source : recensement de la population de mars 1999, Insee

L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

Nombre de décisions rendues en 2003

Évol. 2003/02

(%)

En matière civile et commerciale	2 331 888	+ 0,1
■ Procédures au fond	2 066 398	+ 0,3
Droit commun	1 310 239	+ 1,4
Cour de cassation	23 474	0,0
Cours d'appel	209 542	+ 2,5
Tribunaux de grande instance	587 862	+ 1,0
Tribunaux d'instance	489 361	+ 1,5
Juridictions spécialisées	756 159	- 1,5
Juges des enfants (assistance éducative)*	300 294	- 0,3
Tribunaux de commerce	201 647	- 2,1
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	89 908	- 3,4
Conseils de prud'hommes	164 310	- 2,1
■ Référés	265 490	- 1,5
Tribunaux de grande instance	114 510	- 2,2
Tribunaux d'instance	69 914	+ 3,3
Conseils de prud'hommes	47 150	- 5,5
Tribunaux de commerce	33 916	- 2,7
En matière pénale	11 876 733	+ 3,9
Droit commun	11 804 269	+ 3,9
Cour de cassation	7 985	- 9,4
Cours d'appel**	52 113	+ 5,3
Cours d'assises	2 916	+ 2,4
<i>dont cours d'assises d'appel</i>	360	- 17,1
Tribunaux correctionnels	399 737	+ 2,9
Tribunaux de police	634 046	- 12,2
<i>ordonnances pénales</i>	440 039	- 10,4
<i>jugements</i>	194 007	- 16,0
Amendes forfaitaires majorées (OMP)	10 707 472	+ 5,1
Juridictions spécialisées (juges et tribunaux pour enfants)	72 464	+ 13,3

Données provisoires

* Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. page 20)

** Arrêts rendus par la chambre des appels correctionnels

Sources : Répertoire général civil, tableaux de bord des affaires civiles, cadres du parquet, rapport annuel de la Cour de cassation, tableaux de bord des TE

LA JUSTICE CIVILE

Affaires introduites au fond en 2003

Unité : affaire

Évolution 2003/02
(en %)

Ensemble	1 698 144	+ 1,0
Cours d'appel	199 290	+ 1,7
Tribunaux de grande instance	615 213	+ 3,0
Tribunaux d'instance*	498 467	0,0
Conseils de prud'hommes	167 231	- 5,0
Tribunaux de commerce	217 943	+ 1,9

Nature d'affaire	Cours d'appel		Tribunaux de grande instance		Tribunaux d'instance		Conseils de prud'hommes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	199 290	100,0	615 213	100,0	498 467	100,0	167 231	100,0
Droit des personnes	1 453	0,7	17 472	2,8	148 085	29,7	-	-
Droit de la famille	40 388	20,3	414 915	67,4	2 144	0,4	-	-
Droit des affaires	10 833	5,4	15 620	2,5	10 919	2,2	-	-
Entreprises en difficulté	8 909	4,5	24 250	3,9	12 410	2,5	-	-
Droit des contrats	50 163	25,2	61 154	9,9	254 733	51,1	-	-
Droit de la responsabilité	8 179	4,1	23 131	3,8	13 566	2,7	-	-
Droit des biens	12 979	6,5	37 042	6,0	27 860	5,6	-	-
Relations du travail et protec. sociale	55 662	27,9	3 089	0,5	23 994	4,8	167 231	100,0
Droit public	2 982	1,5	1 822	0,3	884	0,2	-	-
Procédures particulières	7 742	3,9	16 718	2,7	3 872	0,8	-	-

* Non compris les contentieux électoraux et les tutelles mineurs ouvertes de plein droit

Source : Répertoire général civil, tableaux de bord des affaires civiles, SDESD (données provisoires)

Affaires en cours au 31 décembre 2003

Unité : affaire

	2003	Variation 2003/02
Ensemble	1 499 139	+ 12 419
Cours d'appel	249 790	- 10 522
Tribunaux de grande instance	646 292	+ 27 351
Tribunaux d'instance*	430 096	+ 9 106
Conseils de prud'hommes	172 961	- 13 516

* Non compris les contentieux électoraux et les tutelles mineurs ouvertes de plein droit

Source : Répertoire général civil, tableaux de bord des affaires civiles, SDESD (données provisoires)

Taux d'appel sur les jugements au fond prononcés en 2002

Sur jugements	des tribunaux de grande instance	14,7 %
"	des tribunaux d'instance	4,6 %
"	des conseils de prud'hommes en 1 ^{er} ressort	62,2 %
"	des tribunaux de commerce en 1 ^{er} ressort	11,7 %

Quelques indicateurs pour 2003

361 704	saisines du juge aux affaires familiales
126 388	divorces prononcés
59 636	demandes postérieures au divorce (autorité parentale, contribution à l'entretien, droit de visite ...)
92 744	demandes relatives aux enfants naturels (autorité parentale, obligations alimentaires, droit de visite ...)
108 322	demandes d'ouverture de régime de protection des majeurs*
31 585	pactes civils de solidarité enregistrés
104 420	certificats de non-PACS délivrés
841 787	demandes de tiers relatives à l'existence d'un PACS
103 980	saisines relatives aux baux d'habitation et professionnels (paiement des loyers, restitution du dépôt de garantie ...)
98 597	saisines du juge de l'exécution (TGI et TI) au titre d'incidents de saisie mobilière, d'exécution, délais de grâce, surendettement ...
702 550	injonctions de payer
195 933	saisies sur rémunération
44 699	ouvertures de redressement ou de liquidation judiciaires d'entreprises

* Y compris les demandes d'ouverture d'une tutelle aux prestations sociales

Source : Répertoire général civil, tableaux de bord des affaires civiles, SDSED

Acquisitions de la nationalité française enregistrees par le ministère de la Justice

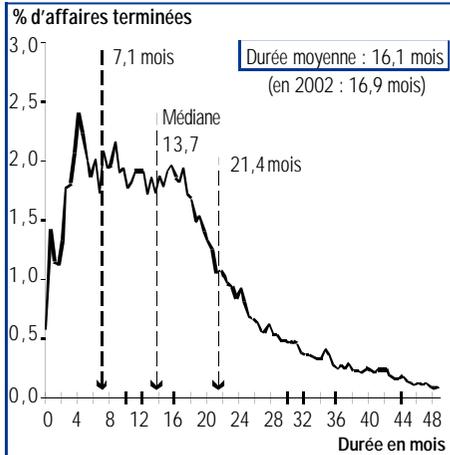
19 160	par déclaration anticipée (13-15 ans) à raison de la naissance et de la résidence en France
10 259	par déclaration anticipée (16-17 ans) à raison de la naissance et de la résidence en France
32 419	par le mariage*
2 487	par autres déclarations (acquisition et réintégration)
147 377	certificats de nationalité française délivrés

* Déclarations enregistrées par les tribunaux d'instance

Durée de règlement des affaires civiles en 2003

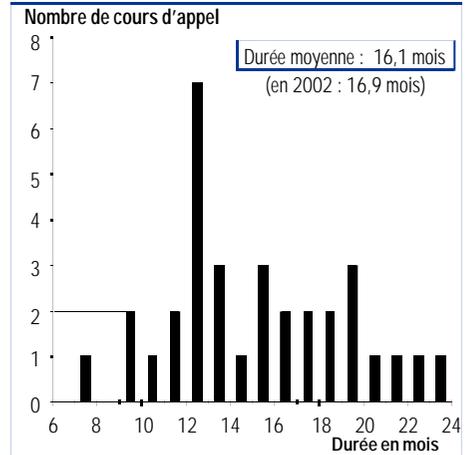
■ Cours d'appel

Distribution de la durée des affaires terminées, tous contentieux et tous modes de fin confondus



Lecture : 25 % des affaires terminées au bout d'une durée \leq 7,1 mois
50 % des affaires terminées au bout d'une durée \leq 13,7 mois
75 % des affaires terminées au bout d'une durée \leq 21,4 mois

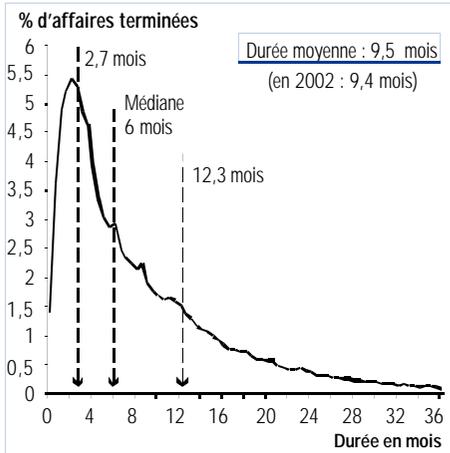
Répartition des cours d'appel selon leur durée moyenne de traitement des affaires



Lecture : 2 cours d'appel ont une durée moyenne de traitement comprise entre 9 et 10 mois

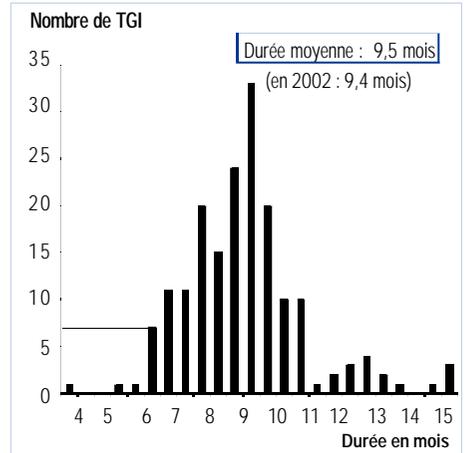
■ Tribunaux de grande instance

Distribution de la durée des affaires terminées, tous contentieux et tous modes de fin confondus



Lecture : 25 % des affaires terminées au bout d'une durée \leq 2,7 mois

Répartition des tribunaux de grande instance selon leur durée moyenne de traitement des affaires

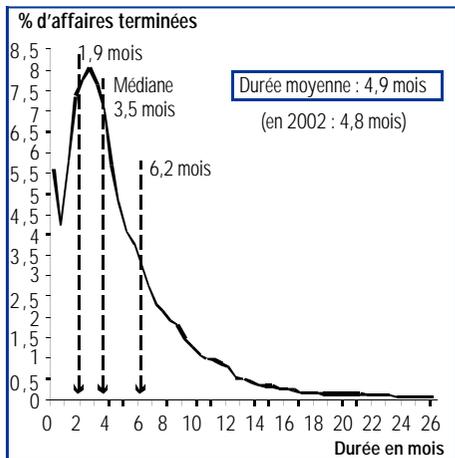


Lecture : 7 TGI ont une durée moyenne de traitement comprise entre 6 et 6,5 mois

Source : Répertoire général civil

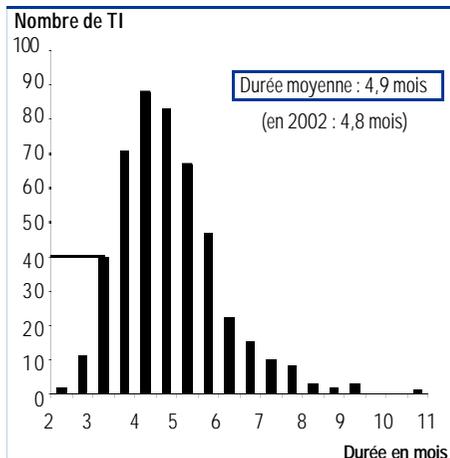
■ Tribunaux d'instance

Distribution de la durée des affaires terminées, tous contentieux et tous modes de fin confondus



Lecture : 25 % des affaires terminées au bout d'une durée $\leq 1,9$ mois
50 % des affaires terminées au bout d'une durée $\leq 3,5$ mois
75 % des affaires terminées au bout d'une durée $\leq 6,2$ mois

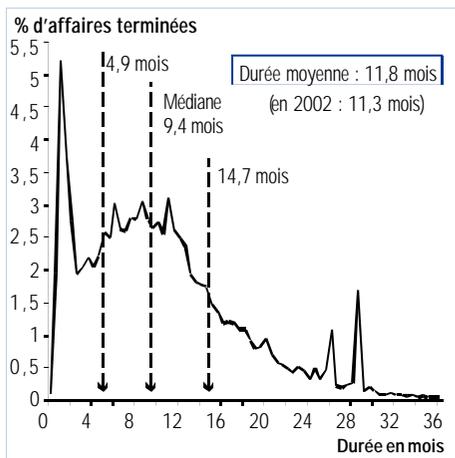
Répartition des tribunaux d'instance selon leur durée moyenne de traitement des affaires



Lecture : 40 tribunaux ont une durée moyenne de traitement comprise entre 3 et 3,5 mois

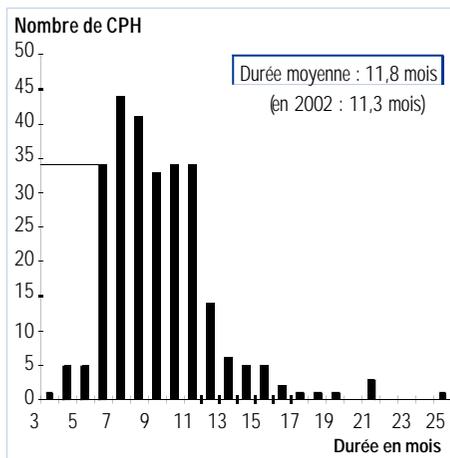
■ Conseils de prud'hommes

Distribution de la durée des affaires terminées, tous contentieux et tous modes de fin confondus



Lecture : 25 % des affaires terminées au bout d'une durée $\leq 4,9$ mois

Répartition des conseils de prud'hommes selon leur durée moyenne de traitement des affaires



Lecture : 34 conseils ont une durée moyenne de traitement comprise entre 6 et 7 mois

Source : Répertoire général

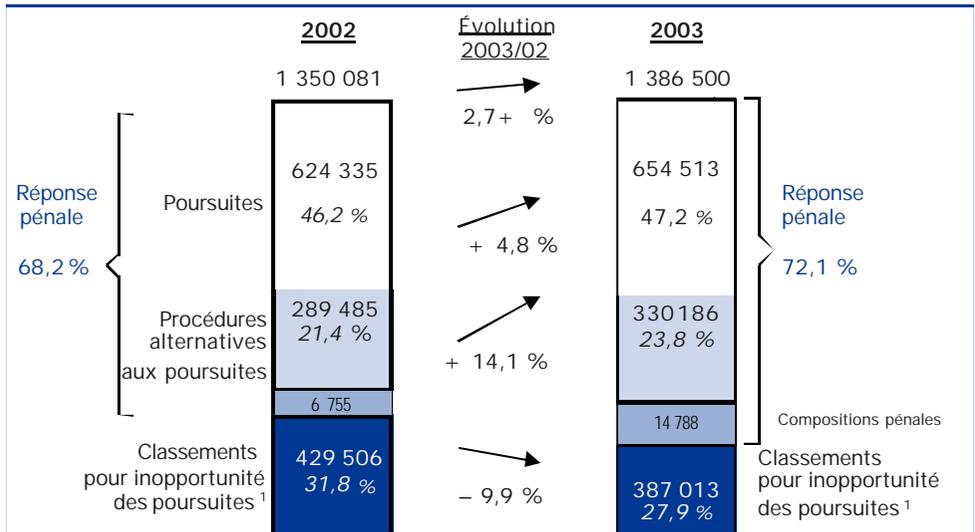
LA JUSTICE PÉNALE

Activité des parquets en 2003

		Ratios (en %)	
Procès-verbaux reçus	5 319 320	100,0	
dont auteur inconnu	3 299 203	62,0	
Affaires traitées	4 996 642	100,0	
Classement d'affaires non poursuivables	3 610 142	72,3	100,0
infractions mal caractérisées, charges insuffisantes	382 150	7,7	10,6
défaut d'élucidation	3 227 992	64,6	89,4
Orientation des affaires poursuivables	1 386 500	27,7	100,0
Classements sans suite	387 013	7,7	27,9 a
compositions pénales	14 788	0,3	1,1 b
procédures alternatives aux poursuites	330 186	6,6	23,8 c
poursuites	654 513	13,1	47,2 d
<i>devant le tribunal correctionnel</i>	409 768		
<i>devant le tribunal de police</i>	149 380		
<i>devant le juge d'instruction</i>	35 202		
<i>devant le juge des enfants</i>	55 432		
<i>devant la juridiction de proximité</i>	4 731		
Taux de réponse pénale (b + c + d)		72,1%	

Source : Cadres du parquet, SDSED (données provisoires)

■ Orientations données par les parquets aux affaires poursuivables



1. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Source : Cadres du parquet, SDSED (données provisoires)

Activité des juges d'instruction en 2003

■ Affaires dont l'instruction s'est terminée dans l'année	34 839
<i>dont : sans mise en examen</i>	11 740

Qualification des affaires au début de l'instruction

Crimes	7 945
Délits	26 779
Contraventions	12
Recherches des causes de la mort	103

Durée moyenne de l'instruction (en mois)

Toutes affaires	18,2
<i>crimes</i>	18,9
<i>délits</i>	18,0

■ Personnes mises en examen **47 370**

dans les affaires dont l'instruction s'est terminée en 2003

Unité : personne

Renvois devant la cour d'assises	3 251
Renvois devant le tribunal correctionnel	34 669
Renvois devant le juge ou le tribunal pour enfants	4 033
Non-lieux	3 902
Jonctions, dessaisissements, incompétence, extinction de l'action publique, divers	1 515

■ Mesures de sûreté

Contrôles judiciaires	22 631
Détentions provisoires	19 088

■ Témoins assistés

Sans mise en examen	3 587
Avec mise en examen ultérieure	1 365

Source : Répertoire de l'instruction, cadres du parquet, SDSSE

Activité des tribunaux correctionnels en 2003

	2003		Évolution 2003/02 (%)
	Nombre de décisions rendues	en %	
Tous modes de saisine	399 737	100,0	+ 2,9
Citation directe ou comparution volontaire	97 181	24,3	- 5,0
Convocation sur procès-verbal	241 678	60,5	+ 5,9
<i>du procureur de la République</i>	9 659	2,4	+ 23,8
<i>de l'OPJ ou de l'APJ</i>	232 019	58,0	+ 5,3
Comparution immédiate	40 378	10,1	+ 7,8
Renvoi du juge d'instruction	20 168	5,0	- 0,3
Renvoi de la chambre de l'instruction	332	0,1	+ 14,9

Source : Cadres du parquet, SDSSE (données provisoires)

Condamnations en 2003

Crimes, délits, et contraventions de 5^e classe

Unité : condamnation

■ Condamnations	Unité : condamnation		
	Tous condamnés	Majeurs	Mineurs
Crimes	3 174	2 640	534
Délits	411 373	381 456	29 917
Contraventions de 5 ^e classe	110 506	109 685	821
Toutes infractions	525 053	493 781	31 272

Source : Casier judiciaire national, SDSSE (données provisoires)

■ Nature de l'infraction et type de juridiction

Unité : condamnation

Nature de l'infraction principale	Toutes juridictions	dont		
		Cour d'assises majeurs	Tribunal correctionnel	Tribunal de police
Toutes natures d'infractions	525 053	2 735	357 451	106 942
Atteintes aux personnes	88 837	2 120	58 216	15 019
<i>dont homicide volontaire</i>	504	472	–	–
<i>viol</i>	1 687	1 239	–	–
<i>coup et violence volontaire</i>	45 250	313	31 705	5 944
<i>homicide et blessure involontaire</i>	18 219	1	8 046	8 772
<i>dont par conducteur</i>	16 655	–	7 257	8 256
Atteintes aux biens	126 933	472	96 764	2 395
<i>dont vol, recel, destruction - dégradation</i>	114 863	470	86 729	2 395
Matière économique et financière	16 705	2	11 992	2 628
<i>dont chèques</i>	2 052	–	1 875	–
<i>travail illégal</i>	4 277	–	3 818	–
Circulation routière et transports	218 102	–	128 174	83 787
<i>dont conduite en état alcoolique</i>	105 130	–	102 184	–
<i>défaut d'assurance</i>	25 488	–	241	25 167
<i>grand excès de vitesse</i>	30 054	–	30	29 720
Autres infractions	74 476	141	62 305	3 113
<i>dont stupéfiants*</i>	26 745	11	23 276	–
<i>outrage ou rébellion à agent de la force publique</i>	17 319	–	15 008	–
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	5 606	2	5 155	–

* Trafic, détention, transport, cession et usage

Source : Casier judiciaire national, SDSSE (données provisoires)

■ Peines prononcées

Nature de la peine principale	Nombre	Quantum moyen ferme
Toutes peines	525 053	
Réclusion criminelle	1 243	14,4 années *
<i>dont à perpétuité</i>	29	
Peine d'emprisonnement	281 960	8,4 mois
<i>dont avec partie ferme</i>	103 244	
Peine d'amende	171 859	764 Euros
Peine alternative	48 103	
<i>dont suspension du permis de conduire</i>	21 482	
<i>jour amende</i>	11 391	
<i>travail d'intérêt général</i>	9 330	
Mesure éducative	16 342	
Dispense de peine	5 546	

* Hors réclusion criminelle à perpétuité

		Durée de détention provisoire (en mois)
Condamnations après détention provisoire	35 447	5,2
dont crimes	2 427	23,9
délits	33 012	3,8
<i>dans le cadre d'une instruction</i>	19 819	6,0
<i>dans le cadre d'une comparution immédiate</i>	13 193	0,5

■ Durées de procédure en mois

	1 ^{re} instance*	Appel*
Crimes	32,9	12,6
Délits	9,7	13,9
Contraventions de 5 ^e classe	8,3	11,8

* En première instance, délai entre l'infraction et la condamnation. En appel, délai entre la première décision et la condamnation

■ Condamnés

	Nombre	%
Tous condamnés	525 053	100,0
moins de 18 ans	31 272	6,1
de 18 à moins de 25 ans	162 609	31,0
de 25 à moins de 40 ans	196 442	37,4
de 40 à moins de 60 ans	120 737	23,0
60 ans et plus	13 993	2,7
Hommes	476 968	90,8
Femmes	48 085	9,2
Français	423 174	80,6
Étrangers	70 807	13,5
Nationalité non déclarée	31 072	5,9

Source : Casier judiciaire national, SDSSE (données provisoires)

LA JUSTICE DES MINEURS

Mineurs en danger en 2003

■ Activité des juges des enfants	2003	Évolution 2003/02 (en %)
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	105 309	- 2,2
âgés de 0 à 6 ans	31 760	- 0,2
âgés de 7 à 12 ans	31 748	- 4,3
âgés de 13 à 15 ans	25 197	- 3,5
âgés de 16 à 17 ans	16 604	0,0
Mineurs suivis par le juge des enfants* au 31 décembre	199 498	- 0,8
Mesures individuelles prononcées	300 294	- 0,3
Mesures d'investigation (nouvelles et renouvelées)	57 927	- 1,4
Mesures d'AEMO (nouvelles et renouvelées)	126 517	+ 0,2
Mesures de placement (nouvelles et renouvelées)	115 850	- 0,2
Tutelles aux prestations sociales		
Familles faisant l'objet d'une TPS (nouvelle et renouvelée)	24 185	+ 0,7
Mineurs appartenant à ces familles	62 216	+ 1,3

*Hors TPS

Source : tableaux de bord des tribunaux pour enfants

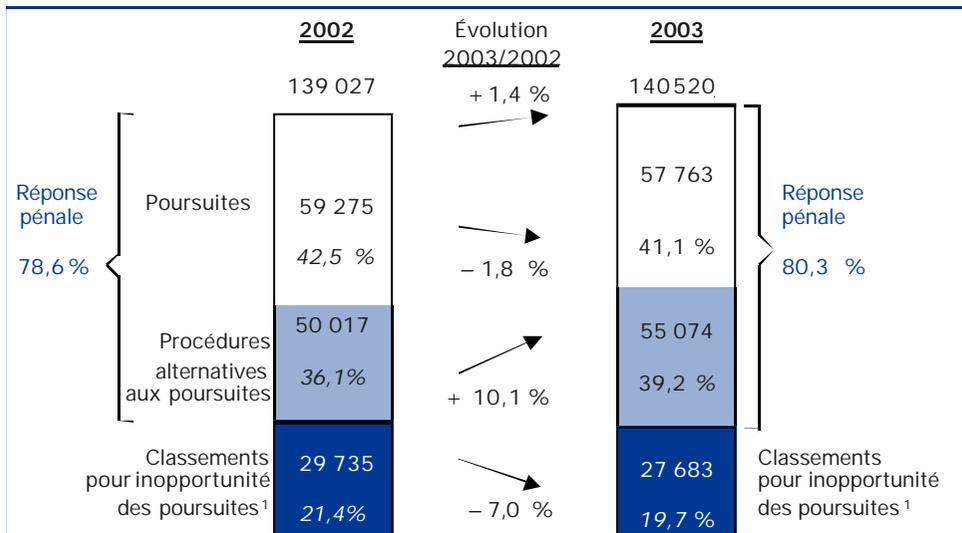
Mineurs délinquants en 2003

■ Activité des parquets concernant des mineurs

		Ratios (en %)	
Affaires traitées	165 550	100,0	
<i>évolution 2003/2002 (en %)</i>	<i>8,9</i>		
Classement d'affaires non poursuivables	25 030	15,1	100,0
infractions mal caractérisées, motifs juridiques	20 408	12,3	81,5
mineurs hors de cause	4 622	2,8	18,5
Orientations des affaires poursuivables	140 520	84,9	100,0
classements sans suite ¹	27 683	16,7	19,7 a
procédures alternatives aux poursuites	55 074	33,3	39,2 b
poursuites	57 763	34,9	41,1 c
<i>devant le juge d'instruction</i>	2 331		
<i>devant le juge des enfants</i>	54 796		
<i>procédures de jugement à délai rapproché</i>	636		
Taux de réponse pénale (b + c)	80,3 %		

Source : Cadres du parquet, SDSSED (données provisoires)

Orientations données par les parquets aux affaires poursuivables mettant en cause des mineurs



1. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Source : Cadres du parquet, SDSSED (données provisoires)

■ Activité des juges d'instruction chargés des mineurs	2003	Évolution 2003/02 (en %)
Renvoi devant la cour d'assises des mineurs	412	+ 28,0
Renvoi devant le juge ou le tribunal pour enfants	4 033	- 0,2
Mineurs placés en détention provisoire	1 464	+ 3,3
Mineurs placés sous contrôle judiciaire	2 845	+ 5,9

Source : répertoire de l'instruction

■ Mineurs délinquants : activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants	2003	Évolution 2003/02 (en %)
Mineurs délinquants dont le juge des enfants a été saisi	79 014	- 1,2
âgés de moins de 12 ans	3 473	+ 12,3
âgés de 13 et 14 ans	15 587	- 0,8
âgés de 15 et 16 ans	37 712	- 2,1
âgés de 17 ans	22 242	- 1,7
Mesures présentencielles prononcées	24 763	- 0,2
Enquêtes sociales, IOE, expertises	6 780	+ 6,9
Placements, liberté surveillée, réparations	13 691	+ 5,5
Contrôles judiciaires	3 285	- 19,3
Détentions provisoires	1 007	- 29,3
Mineurs jugés	72 464	+ 13,3
Mineurs jugés en audience de cabinet	39 910	+ 21,7
Mineurs jugés en audience de TE	32 554	+ 4,5
dont mineurs jugés pour crime	447	+ 0,9
Mesures et sanctions définitives prises	82 488	- 3,5
Mesures rejetant la poursuite	8 352	- 1,1
Admonestations, remises à parents, dispenses de mesure ou de peine	33 254	- 6,8
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	8 631	+ 9,3
Sanctions éducatives	331	-
TIG, sursis TIG	3 568	+ 16,9
Amendes fermes ou avec sursis	6 225	- 7,9
Emprisonnements avec sursis simple	9 965	- 2,7
Emprisonnements avec sursis et mise à l'épreuve	5 118	+ 3,2
Emprisonnements fermes	7 044	- 16,9

Source : tableaux de bord des tribunaux pour enfants

■ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- 12 centres de formation (1 national et 11 pôles territoriaux)
- 15 directions régionales
- 100 directions départementales

■ Établissements du secteur public

- 332 établissements (au 1^{er} janvier 2004)
- soit 76 foyers d'action éducative (FAE)
- 202 centres d'action éducative (CAE)
 - dont 5 avec unité d'hébergement
 - 7 avec un Centre éducatif renforcé (CER)
 - 22 Centres d'action éducative - Insertion
- 42 centres de placement immédiat (CPI)
 - 2 centres éducatifs fermés
- 10 services éducatifs auprès du tribunal (SEAT)

■ Établissements du secteur associatif habilité

- 1 199 établissements et services gérés par 508 associations (au 01-09-2004)
- soit 783 structures d'hébergement
 - dont 65 centres éducatifs renforcés
 - 4 centres de placement immédiat
 - 7 centres éducatifs fermés (CEF)
- 174 services d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)
- 102 services d'investigation et d'orientation éducative (SIOE)
- 95 services d'enquête sociale (SES)
- 45 services de réparation pénale (SRP)

▣ Les **Centres Éducatifs Renforcés** sont des structures éducatives destinées à la prise en charge des mineurs délinquants ou en situation de grande marginalisation, et qui doivent répondre au risque de récidive et d'incarcération.

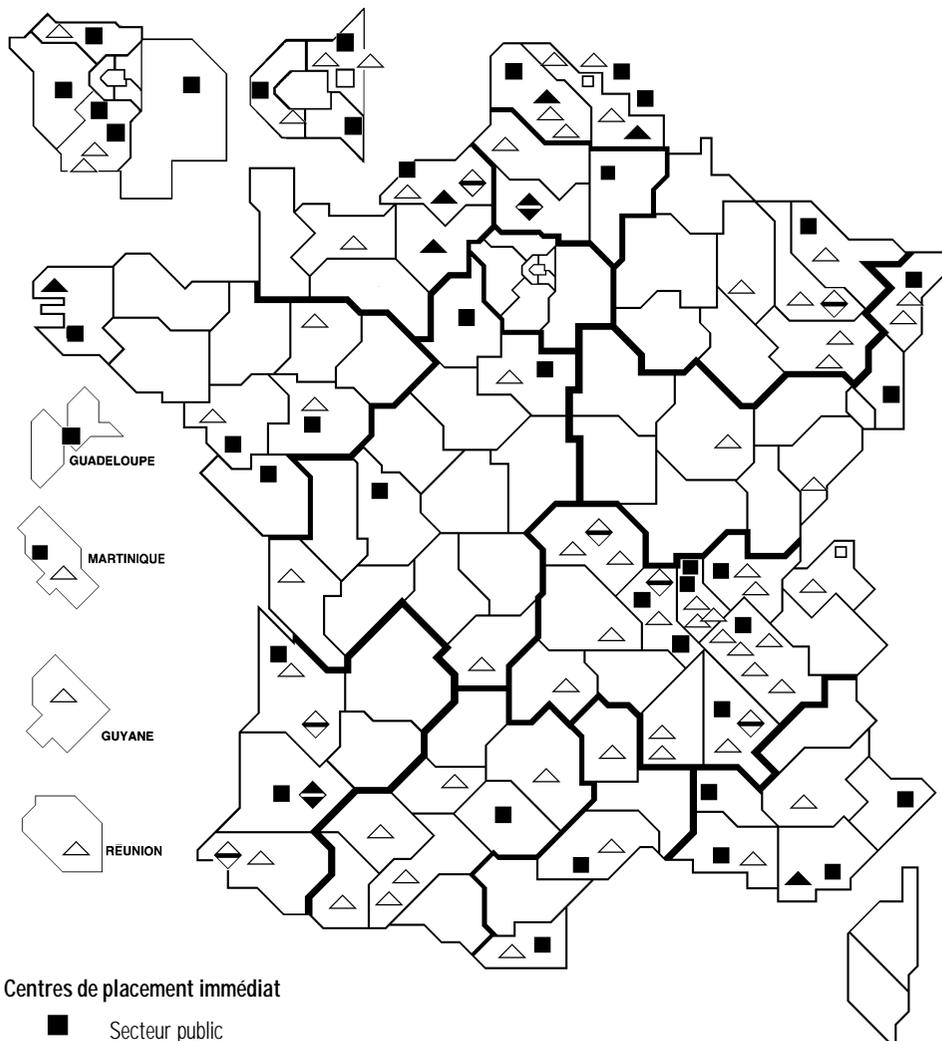
▣ Les **Centres de Placement Immédiat** prennent en charge les mineurs pour lesquels un accueil immédiat est prescrit par les magistrats de la jeunesse, et en priorité les mineurs délinquants. Cet accueil doit permettre de répondre à une situation d'urgence, caractérisée par l'impossibilité pour certains mineurs de demeurer dans leur environnement familial et social, en particulier lorsqu'ils viennent de commettre un délit et qu'un éloignement temporaire s'avère nécessaire dans l'attente d'une réponse judiciaire et d'une prise en charge éducative de longue durée.

▣ Les **Centres Éducatifs Fermés** s'adressent aux mineurs multirécidivistes ou multirépétants qui font l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire ou de sursis avec mise à l'épreuve. Ils constituent une alternative à l'incarcération et viennent toujours après l'échec de mesures éducatives précédentes.

Le terme « fermé » renvoie à la fermeture juridique définissant le placement, c'est-à-dire que tout manquement grave au règlement du centre est susceptible d'entraîner une détention.

Centres de placement immédiat, centres éducatifs renforcés et centres éducatifs fermés

(au 1^{er} septembre 2004)



Centres de placement immédiat

- Secteur public
- Secteur associatif habilité

Centres éducatifs fermés

- ◆ Secteur public
- ◇ Secteur associatif habilité

Centres éducatifs renforcés

- ▲ Secteur public
- △ Secteur associatif habilité

■ Jeunes pris en charge dans les établissements de la PJJ

	Secteur public		Secteur associatif habilité	
	2002	2003	2002	2003
Mesures en cours au 31 décembre (hors mesures d'investigations)	37 986	40 217	114 681	116 618
au titre de l'enfance délinquante	27 598	30 417	3 371	4 126
au titre de l'enfance en danger	9 424	8 797	107 382	108 459
au titre de la protection des jeunes majeurs	964	1 003	3 928	4 033
placement	1 480	1 451	23 645	23 574
en milieu ouvert	36 506	38 766	91 036	93 044
<i>civil</i>	9 483	8 949	88 367	89 698
<i>péna*</i>	27 023	29 817	2 669	3 346
Mesures nouvelles de l'année [hors mesures d'investigation]	48 490	49 379	70 488	71 432
au titre de l'enfance délinquante	33 099	34 661	8 498	10 018
au titre de l'enfance en danger	13 729	12 971	57 927	57 293
au titre de la protection des jeunes majeurs	1 662	1 748	4 063	4 121
placement	4 986	4 982	17 170	16 722
en milieu ouvert	43 504	44 397	53 318	54 710
<i>civil</i>	12 516	11 825	46 523	46 639
<i>péna*</i>	30 988	32 572	6 795	8 071
Âge et sexe des jeunes concernés par les mesures nouvelles de l'année [hors mesures d'investigation]	48 490	49 379	70 488	71 432
moins de 10 ans	1 510	1 475	24 044	23 641
de 10 à 12 ans	1 931	1 890	10 129	9 759
de 13 à 15 ans	14 763	14 555	18 894	18 704
de 16 à 17 ans	24 369	25 244	14 881	16 577
18 ans et plus	5 917	6 215	2 540	2 752
Garçons	40 585	41 216	40 444	41 578
Filles	7 905	8 163	30 044	29 854

*Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal

Source : DPJJ

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE



Le milieu fermé

■ 188 établissements pénitentiaires*, 49 595 places mises en service [au 01-07-2004]

117 maisons d'arrêt recevant les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à un an.

(N. C. les 26 quartiers de maison d'arrêt inclus dans un centre pénitentiaire et les 13 centres de semi-liberté distingués ci-après).

24 centres de détention accueillant des condamnés qui sont considérés comme présentant les meilleures perspectives de réinsertion. À ce titre, ils comportent un régime principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

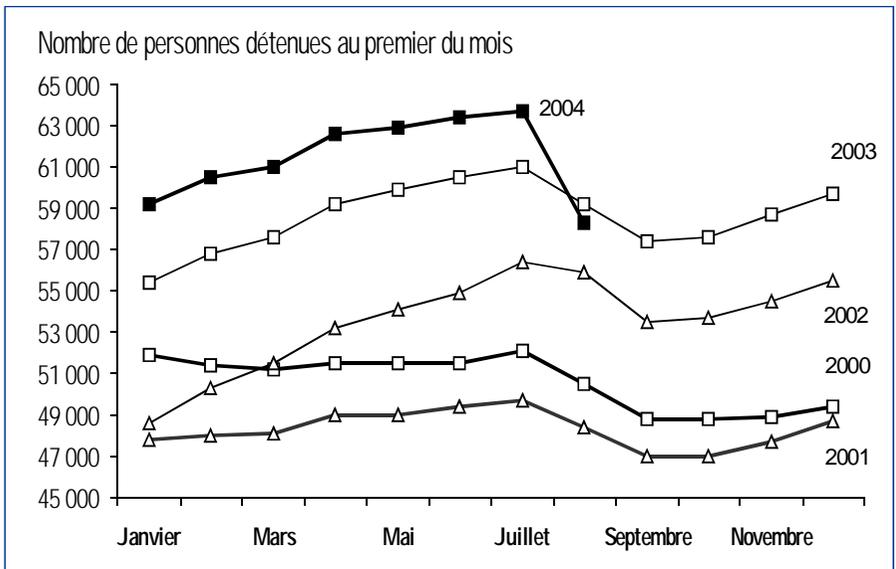
5 maisons centrales recevant les condamnés les plus sensibles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

29 centres pénitentiaires, établissements mixtes comportant à la fois un quartier "maison d'arrêt" et/ou un quartier "maison centrale et/ou un quartier centre de détention". Ils reçoivent à la fois des prévenus et des condamnés à de courtes et longues peines.

13 centres de semi-liberté autonomes, recevant les condamnés admis au régime de semi-liberté, leur permettant d'exercer une activité : travailler, recevoir un enseignement ou une formation professionnelle, apporter une participation essentielle à la vie de leur famille ou subir un traitement médical. Les condamnés sont astreints à rejoindre l'établissement pénitentiaire dès la cessation de cette activité.

* L'établissement hospitalier pénitentiaire relève du ministère de la Santé

■ Évolution de la population carcérale



Source : statistique mensuelle de la population incarcérée

■ Population pénitentiaire au 1/07/2004

		Évolution (%) sur 12 mois
Ensemble	64 813	+ 6,3
Condamnés	42 703	+ 9,4
Prévenus	22 110	+ 0,8
Hommes	62 304	+ 6,2
Femmes	2 509	+ 10,3
Moins de 18 ans	751	- 9,8
18 ans < 25 ans	17 264	+ 6,5
25 ans < 30 ans	11 825	+ 5,4
30 ans < 40 ans	16 972	+ 7,2
40 ans et plus	18 001	+ 6,6
Français	51 024	+ 6,8
Étrangers	13 789	+ 4,6

Source : DAP, statistique trimestrielle de la population incarcérée

■ Peines en cours d'exécution par les 42 703 détenus condamnés au 01/07/2004

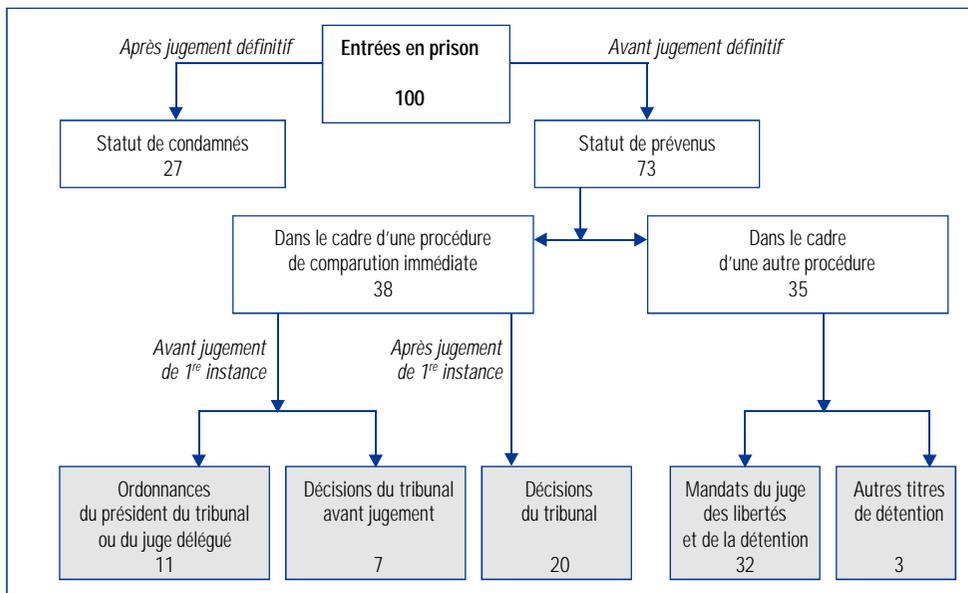
Moins d'un an	32,7 %
1 à 3 ans	23,4 %
3 à 5 ans	11,0 %
5 ans et plus	32,9 %
<i>Peine correctionnelle</i>	13,5 %
<i>Réclusion criminelle à temps</i>	18,2 %
<i>Réclusion criminelle à perpétuité</i>	1,2 %

Source : DAP, statistique trimestrielle de la population incarcérée

■ 81 905 entrées en prison en 2003

Statut pénal et nature du titre de détention au moment de l'écrou

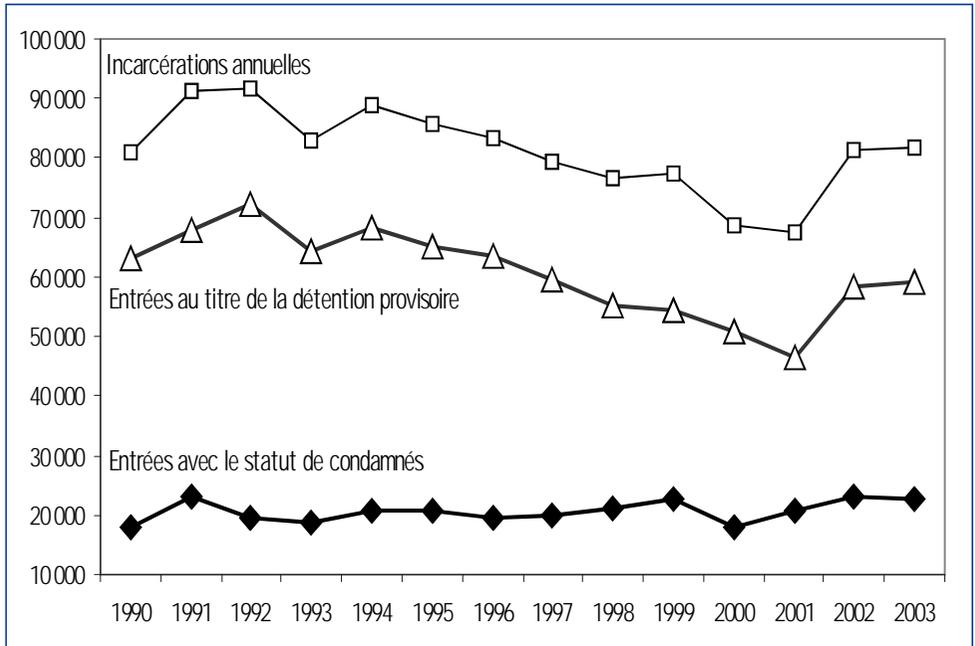
(en %)



Grisé : données estimées

Source : DAP, statistique trimestrielle de la population incarcérée

■ Flux annuels d'entrées en détention de 1990 à 2003



Source : DAP, statistique trimestrielle de la population incarcérée

■ 78 066 libérations en 2003

Motifs de sortie

En %

Tous motifs	78 066	100,0
Fin de peine	51 481	65,9
Mise en liberté	16 139	20,7
Ordonnance de libération conditionnelle par le JAP	4 312	5,5
Peine couverte par la détention provisoire	1 903	2,4
Condamnation avec sursis	1 022	1,3
Grâce	909	1,2
Évasion, fugue	889	1,1
Acquittement, relaxe	461	0,6
Extradition, expulsion	327	0,4
Décès	250	0,3
Ordonnance de libération conditionnelle par le JRLC	223	0,3
Non-lieu et main-levée	140	0,2
Amnistie	10	0,0

Source : DAP, statistique trimestrielle de la population incarcérée

Durée d'incarcération des détenus libérés en 2003	En %
Tous détenus libérés*	100,0
Moins de 1 mois	17,0
De 1 mois à moins de 2 mois	13,0
De 2 mois à moins de 3 mois	11,8
De 3 mois à moins de 6 mois	25,8
De 6 mois à moins de 12 mois	17,0
De 1 an à moins de 3 ans	11,2
De 3 ans à moins de 5 ans	1,9
De 5 ans à moins de 10 ans	1,9
10 ans et plus	0,4

* Condamnés et prévenus

Source : fichier national des détenus, SDSSE

Durée moyenne de détention en 2003 *

Toutes détentions	8,4 mois
Détentions provisoires	4,3 mois

* Rapport de la population moyenne de détenus sur les entrées de détenus

Source : DAP, statistique trimestrielle de la population incarcérée

Mesures d'individualisation des peines

Mesures d'aménagement de peine décidées par les JAP	2002	2003	Évolution 2003/02
Permissions de sortir	31 777	33 786	+ 6,3
Placements à l'extérieur	2 550	2 733	+ 7,2
Placements en semi-liberté	6 527	6 261	- 4,1
Libérations conditionnelles*	5 056	5 509	+ 9,0
Réductions de peine	94 223	99 829	+ 6,0

* Décisions prises par les JAP et les juridictions régionales de la libération conditionnelle.

Les condamnés exécutant leur peine en **milieu ouvert** sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation.

On distingue principalement :

- ▣ les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un **sursis avec mise à l'épreuve** ;
- ▣ les condamnés à un **travail d'intérêt général**, qui accomplissent, au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 240 heures ;
- ▣ les **libérés conditionnels**, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai au moins égal au reliquat de la peine.

■ 101 services pénitentiaires d'insertion et de probation

■ 123 492 personnes prises en charge en milieu ouvert au 1^{er} janvier 2004

■ Mesures en cours au 1^{er} janvier 2004

	2002	2003	Évolution 2003/2002 (en %)
Toutes mesures suivies par les SPIP	139 361	135 721	- 2,6
Sursis avec mise à l'épreuve	107 846	105 247	- 2,4
Travail d'intérêt général	19 106	17 990	- 5,8
Autres mesures (contrôles judiciaires, interdictions de séjour ...)	6 353	6 056	- 4,7
Libérations conditionnelles	6 056	6 428	+ 6,1

* Sources : DAP, statistiques semestrielles des services pénitentiaires d'insertion et de probation

■ Durée moyenne des mesures (en mois)

	2002	2003
Toutes mesures terminées	23,6	20,1
Sursis avec mise à l'épreuve	27,0	23,3
Travail d'intérêt général	16,3	14,0
Autres mesures (contrôles judiciaires, interdictions de séjour ...)	22,3	21,9
Libérations conditionnelles	13,7	13,6

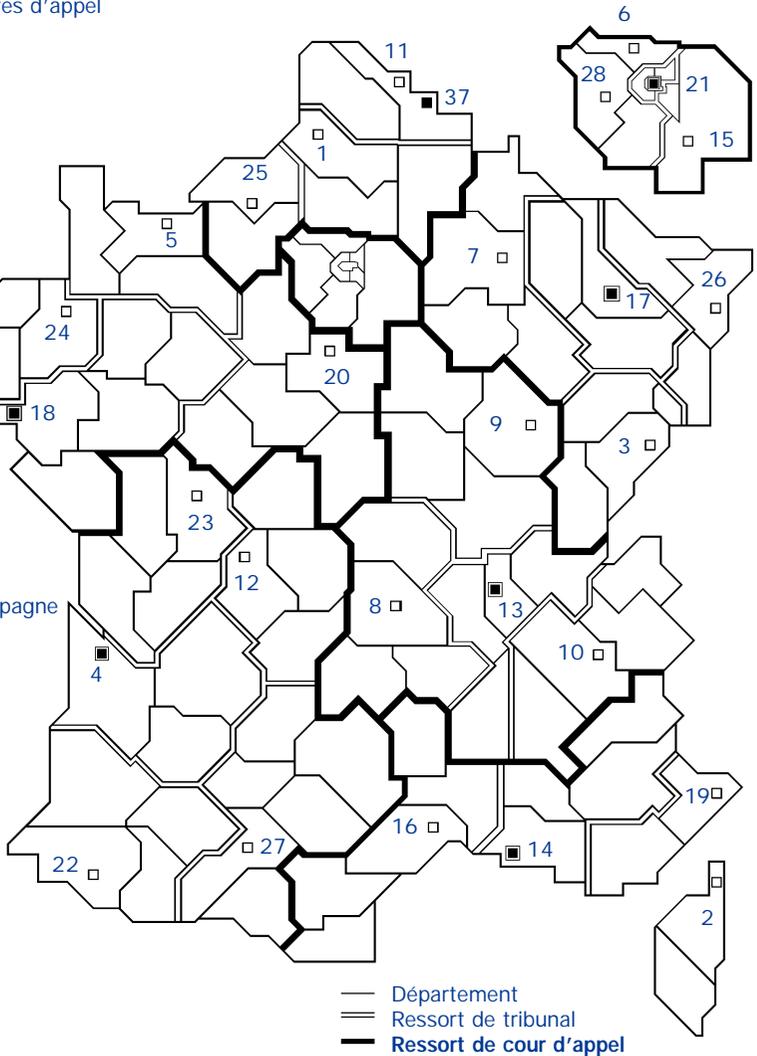
Compétence territoriale des juridictions administratives

■ Cours administratives d'appel

- 4 Bordeaux
- 37 Douai
- 13 Lyon
- 14 Marseille
- 17 Nancy
- 18 Nantes
- 21 Paris

□ Tribunaux administratifs

- 1 Amiens
- 2 Bastia
- 3 Besançon
- 4 Bordeaux
- 5 Caen
- 6 Cergy-Pontoise
- 7 Châlons-en-Champagne
- 8 Clermont-Ferrand
- 9 Dijon
- 10 Grenoble
- 11 Lille
- 12 Limoges
- 13 Lyon
- 14 Marseille
- 15 Melun
- 16 Montpellier
- 17 Nancy
- 18 Nantes
- 19 Nice
- 20 Orléans
- 21 Paris
- 22 Pau
- 23 Poitiers
- 24 Rennes
- 25 Rouen
- 26 Strasbourg
- 27 Toulouse
- 28 Versailles
- 29 Basse-Terre
- 30 Cayenne
- 31 Fort-de-France
- 32 Saint-Denis de la Réunion
- 33 Mamoudzou
- 34 Nouméa
- 35 Papeete
- 36 Saint-Pierre et Miquelon



Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
29	30	31	32

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Activité des juridictions en 2003

	Conseil d'État	Cours administratives d'appel	Tribunaux administratifs*
Requêtes	10 213	16 436	138 060
Affaires enregistrées**	9 905	15 640	128 422
<i>évolution 2003/02</i> (en %)	- 12,2	+ 2,4	+ 13,9
Affaires réglées	11 071	16 700	127 035
<i>évolution 2003/02</i> (en %)	- 2,2	+ 16,9	+ 6,8
Affaires en instance au 31-12-2003	8 993	40 058	197 913
<i>évolution 2003/02</i> (en %)	- 11,7	- 2,2	+ 0,9
Délai d'écoulement du stock (en mois)	9,7	28,8	18,7
<i>rappel délai 2002</i>	10,8	34,4	19,8

Activité des cours administratives d'appel en 2003

Cours	Affaires enregistrées**	Affaires régérées	Affaires en instance au 31-12-2003
Bordeaux	2 300	2 604	6 639
Douai	1 292	1 599	2 013
Lyon	2 037	2 343	6 622
Marseille	2 381	2 328	7 326
Nantes	1 288	1 719	4 413
Nancy	1 804	2 296	3 375
Paris	4 538	3 811	9 670
Toutes cours administratives d'appel	15 640	16 700	40 058

* Y compris les TOM

** Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire

Source : Conseil d'État, rapport d'activité 2003

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Admissions à l'aide juridictionnelle en 2003

		Évolution 2003/02 (en %)
■ Nombre total d'admissions à l'aide juridictionnelle	755 851	+ 9,8
Admissions à l'aide totale	662 855	+ 10,9
Admissions à l'aide partielle	92 996	+ 2,1
Admissions sur contentieux civils et administratifs	435 412	+ 9,3
Cours d'appel	35 771	+ 6,7
Tribunaux de grande instance (hors JEX)	241 617	+ 8,0
<i>dont JAF (divorce)</i>	115 611	+ 8,7
<i>JAF (hors divorce)</i>	83 011	+ 8,6
Tribunaux pour enfants (assistance éducative)	21 904	+ 31,2
Tribunaux d'instance (hors JEX)	44 793	+ 6,1
JEX (TGI et TI)	7 235	+ 7,5
Conseils de prud'hommes	25 118	+ 7,0
Autres (tribunaux de commerce, TASS, ...)	11 582	+ 4,4
Juridictions administratives	13 720	+ 12,3
Conditions de séjour des étrangers	33 672	+ 17,4
Admissions sur contentieux pénaux	320 439	+ 10,3
Cours d'appel	10 120	+ 10,4
Procédures criminelles	13 870	+ 16,8
Cours d'assises	5 284	+ 9,8
<i>dont assistance partie civile</i>	2 762	+ 13,7
Instructions criminelles	8 586	+ 21,6
<i>dont assistance partie civile</i>	3 523	+ 46,1
Procédures correctionnelles	216 970	+ 13,3
Tribunaux correctionnels	140 144	+ 11,2
<i>dont assistance partie civile</i>	25 258	+ 11,1
Juge d'instruction (y compris mineur)	76 826	+ 17,3
<i>dont assistance partie civile</i>	6 990	- 3,8
Juges des enfants et tribunaux pour enfants	62 645	- 0,8
Tribunaux de police	5 893	- 1,4
Contrôle de l'enquête de police judiciaire, application des peines, alternative aux poursuites	10 941	+ 26,9
■ Bénéficiaires	755 851	+ 9,8
Bénéficiaires sans ressources	379 429	+ 14,0
Bénéficiaires ne disposant que du revenu minimum d'insertion, du fonds national de solidarité, ou d'allocation d'insertion	52 001	- 2,0
Bénéficiaires disposant de ressources inférieures au plafond de l'aide totale	231 425	+ 9,3
Bénéficiaires disposant de ressources ne permettant que l'aide partielle	92 996	+ 2,1

Source : répertoire de l'aide juridictionnelle

Taux de diffusion de l'aide juridictionnelle

■ En matière civile et commerciale

	Nombre d'admissions à l'AJ pour 100 affaires civiles	
	2002	2003
▣ Toutes procédures civiles	19,7	21,2
Cours d'appel	17,7	17,8
Tribunaux de grande instance	36,6	37,9
JAF (tous contentieux)	52,9	54,7
<i>divorces</i>	58,5	60,9
<i>après-divorce</i>	34,1	35,4
<i>autres contentieux JAF*</i>	53,8	54,6
Contentieux général et gracieux	14,1	14,5
Juge des enfants	8,3	11,0
Tribunaux d'instance	7,8	8,7
Juge de l'exécution (TGI + TI)	13,6	11,0
Conseils de prud'hommes	11,9	13,2

* Enfants naturels, obligations alimentaires...

Source : répertoire général civil, répertoire de l'aide juridictionnelle

■ En matière pénale

	Nombre d'admissions à l'AJ pour 100 procédures pénales	
	2002	2003
▣ Toutes procédures pénales	36,7	37,3
Instruction		
<i>juge d'instruction</i>	40,3	48,0
<i>juge des enfants</i>	50,6	63,5
<i>débat contradictoire</i>	77,9	88,4
Tribunaux correctionnels	25,1	25,1
Juges et tribunaux pour enfants	98,8	86,0
Cour d'assises	61,9	61,5
Cour d'appel	15,0	15,8

L'INDEMNISATION EN MATIÈRE DE DÉTENTION PROVISOIRE

	2002	2003	Évolution 2003/2002 (%)
Activité de la commission nationale d'indemnisation			
Nombre de requêtes reçues	365	336	- 7,9
Nombre de décisions rendues <i>dont rejets, irrecevabilité et autres</i>	444 54	334 35	- 24,8 - 35,2
Nombre d'affaires restant à juger	313	278	- 11,2
Indemnisation			
Nombre d'affaires indemnisées <i>affaires indemnisées / décisions rendues</i>	390 88 %	299 90 %	- 23,3
Montants versés (en Mo d'Euros)	5,15	2,95	- 42,7

Source : ministère de la Justice, DACG

L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS

	2002	2003	Évolution 2003/2002 (%)
Nombre de demandes déposées auprès des CIVI	15 617	16 751	+ 7,3
Nombre de dossiers ouverts auprès du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions	14 964	16 397	+ 9,6
Montants accordés par les CIVI (en Mo d'Euros)	159,6	216,2	+ 35,5
Montants des indemnités versées par le Fonds de garantie (en Mo d'Euros)	185,9	188,0	+ 1,1

Sources : cadres du parquet, Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions.

L'ACCÈS AU DROIT

- 75 Conseils départementaux de l'accès au droit
(lois des 10-07-1991 et 18-12-1998)
- 103 Maisons de justice et du droit
- 67 Antennes de justice

LES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

- 410 Associations dans le secteur pénal (aide aux victimes, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires socio-éducatifs et médiations pénales ...)
 - 1 786 Conciliateurs de justice
 - 42 609 Avocats
 - 91 Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation
 - 427 Avoués près les cours d'appel
 - 246 Greffiers de tribunal de commerce
 - 3 282 Huissiers de justice
 - 120 Administrateurs judiciaires
 - 320 Mandataires liquidateurs
 - 13 000 Experts judiciaires
 - 8 042 Notaires
 - 437 Commissaires priseurs judiciaires
-

Source : ministère de la Justice ; bureau économique, social et international des professions

Activité des conciliateurs de justice

	2002	2003	Évolution 2003/2002 (en %)
Nombre de saisines	109 586	118 542	+ 8,2
Nombre d'affaires conciliées	65 167	68 578	+ 5,2
Taux de conciliation	59,5 %	57,9 %	

Source : enquête conciliateurs, SDSED

Liste des sigles et abréviations utilisés

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AJ	Aide juridictionnelle
APJ	Agent de police judiciaire
CH Com	Chambre commerciale (d'un tribunal de grande instance)
CIVI	Commission d'indemnisation des victimes
CPH	Conseil de prud'hommes
CM	Chambres mixtes commerciales d'Alsace-Moselle
DAP	Direction de l'Administration pénitentiaire
DACG	Direction des Affaires criminelles et des grâces
DPJJ	Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse
IOE	Investigation et orientation éducative
JAF	Juge aux affaires familiales
JAP	Juge de l'application des peines
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JRLC	Juridiction régionale de la libération conditionnelle
nd	Non disponible
OMP	Officier du ministère public
OPJ	Officier de police judiciaire
PV	Procès-verbal
SCICOM	Service central de l'Information et de la Communication
SDSED	Sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation
SHON	Surface hors œuvre net
TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC	Tribunal de commerce
TE	Tribunal pour enfants
TGI	Tribunal de grande instance
TGI cc	Tribunal de grande instance à compétence commerciale
TI	Tribunal d'instance
TMC	Tribunal mixte de commerce
TOM	Territoire d'outre-mer
TP	Tribunal de police
TPic	Tribunal de première instance à compétence commerciale
TPS	Tutelle aux prestations sociales
Mo €	Million d'Euros
e	Donnée estimée

Pour en savoir plus [<http://www.justice.gouv.fr>]

■ **“INFOSTAT JUSTICE” : Un thème analysé en quatre pages de tableaux et commentaires simples, accessibles à tous publics, et en prise avec l’actualité.**

- | | |
|---|--|
| 60. La diffusion de l'aide juridictionnelle dans les procédures judiciaires | 67. Les admissions à l'aide juridictionnelle en 2002 |
| 61. L'appel sur les décisions pénales | 68. Les condamnés de 2001 en état de récidive |
| 62. La délinquance économique et financière sanctionnée par la justice | 69. L'activité des juridictions commerciales en 2002 |
| 63. Les décisions des cours d'appel en matière correctionnelle | 70. La sanction des comportements routiers dangereux en 2001 |
| 64. Trois années d'application du PACS | 71. La durée des affaires civiles dans les TGI en 2001 |
| 65. Les acquisitions de la nationalité française en 2001 | 72. Statistiques sur la profession d'avocats |
| 66. Le coût des expertises judiciaires civiles | 73. L'homologation de changement de régime matrimonial en 2002 |
| | 74. La répression du vol simple depuis 1984 |
| | 75. Le traitement des affaires pénales par sept parquets d'Île-de-France en 2003 |
| | 76. l'activité des tribunaux pour enfants en 2003 |

■ **“ÉTUDES ET STATISTIQUES JUSTICE” : Une étude complète et tous les chiffres disponibles sur un sujet.**

- | | |
|---|---|
| 17. Les acquisitions de la nationalité française en 1999 | 22. Les acquisitions de la nationalité française en 2001 |
| 18. Les acquisitions de la nationalité française en 2000 | 23. La résidence en alternance des enfants de parents séparés |
| 19. Les condamnations en 1999 et 2000 | 24. Les acquisitions de la nationalité française en 2002 |
| 20. Les condamnations en 2001 | |
| 21. Évolution des contentieux traités par les juridictions civiles du premier degré | |

■ **“ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA JUSTICE” : Un ouvrage de référence et de synthèse sur l'évolution de l'ensemble des phénomènes juridiques et judiciaires**

Pour commander :

Adresser ce **BON DE COMMANDE***, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de "Régie du ministère de la Justice", à :
Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation
13, place Vendôme - 75 001 Paris - Télécopie 01 44 77 66 50

Titre	Numéros(s) ou années	Prix unitaire	Nb d'exemplaires	Total
Les chiffres clés de la Justice		gratuit		
Annuaire Statistique de la Justice*		45 Euros		
Infostat Justice le numéro		2 Euros		
l'abonnement		20 Euros		
Études et Statistiques Justice		15 Euros		
Total				

Nom :

Raison sociale :

Adresse :

.....

* Pour l'annuaire Statistique de la Justice seulement, veuillez adresser ce bon de commande et le chèque libellé à l'ordre de « M. L'agent comptable de la Documentation française » à : La Documentation française
124, rue Henri Barbusse - 93 308 Aubervilliers CEDEX - Téléphone : 01 40 15 70 00 - Télécopie : 01 40 15 68 00

